



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports – Membre du C.N.O.S.F

COMITE REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

COMITE DEPARTEMENTAL DU LOIR ET CHER

CIRCULAIRE 2019

A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENTS(ES) DES CLUBS,
MESDAMES ET MESSIEURS LES ARBITRES,
MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR.

1°) RECTIFICATIFS ET RAJOUTS AU CALENDRIER 2019 :

| PAGES | ERREURS | RECTIFICATIONS |
|--------|---|---|
| 2 | Adresse : BALDE PLEZ Maëva : 15 chemin Blanc | Adresse : 15 chemin des Flancs 41500 Saint-Dye sur Loire |
| 6 | Nom de Mr DESIGNE | Mr DESEINE |
| 7 | Nom de madame MESMIN Béatrice | Mme MESMIN Elisabeth |
| 7 | Adresse mail: ROCHE Calvin : calvin.roche@hotmail.fr | Adresse mail : calvin.roche@hotmail.fr |
| 7 | Adresse mail : VICENTE Patrick : patrick.vicente@hotmail.fr | Adresse mail : patrick.vicente@hotmail.fr |
| 13 | Adresse de BROUSSE Laurent de St Aignan | Nouvelle adresse : 10 rue des Puits 41110 SAINT AIGNAN |
| 15 | Président de Montoire : 6 Avenue des Reclusages | MEZIERES Johann : 16 avenue des Reclusages 41800 MONTOIRE |
| 15 | Adresse Président ONZAIN : Changement | Nouvelle adresse : 2 rue Creuse, 41120 CHAILLES |
| 31 | Site de MONTOIRE | A supprimer |
| 41 | Championnat régionaux jeunes Dimanche 1 Juin | Championnat régionaux jeunes Samedi 1 Juin |
| P.Couv | Horaire National de SALBRIS du samedi 6juillet 2019 à 9h00 | Il faut lire : 9h30 |
| | | |

2°) PARTICIPATIONS AUX CHAMPIONNATS 2019 :

♦ Les Clubs devront regrouper les inscriptions sur la fiche correspondante et l'adresser à Jean-Marc MESMIN, comme indiqué sur chaque feuille d'inscription, y compris les clubs qui ne participent pas.

Les inscriptions devront être envoyées uniquement par mail. Le responsable du Comité confirmera par mail la bonne réception des inscriptions.

♦ Le règlement des inscriptions (5,00 € par joueur senior et junior) et le règlement de la part du club organisateur 0.50 € pour un Championnat qui débutent le samedi et 0.50 € pour un Championnat qui débute le dimanche ou la suite du Championnat du samedi **par joueur ou joueuse inscrits** (GRATUIT pour un championnat Jeune) seront effectués en une seule fois après le dernier Championnat, donc à partir du Lundi 09 Octobre 2019. (Voir la récapitulation sur la fiche comptable).

Date limite pour le paiement le Mercredi 23 octobre 2019 par chèque exclusivement à l'ordre du Comité Départemental de Pétanque de LOIR ET CHER et adressé au Trésorier Général du Comité.

Si à la date de l'établissement du calendrier, le paiement n'a pas été effectué, le club ne sera pas prioritaire pour le choix de ses dates de concours.

♦ Le Comité Départemental adressera à chaque Club le détail et le montant dû. Afin d'éviter les éventuelles discordances, nous vous demandons de tenir une comptabilité pour une éventuelle vérification si nécessaire.

- ♦ Pour un Championnat les frais d'arbitrage sont à la charge du Comité Départemental.
- ♦ Les frais de restauration des Arbitres et des Délégués du Comité lors des Championnats Départementaux, sont à la charge du club organisateur. (Ne pas oublier de prévoir des repas pour ces dirigeants).
- ♦ Il est rappelé aux clubs recevant des Championnats, qu'ils doivent nous communiquer dès que possible le nom de la personne qui aidera à la table jusqu'à la partie après poule.

RAPPEL : il est souhaitable que cette personne sache tenir une table de Championnat.

- ♦ Pour la tenue vestimentaire des Championnats Régionaux elle sera IDENTIQUE pour le haut et le bas. **Pour** les Championnats Départementaux, la tenue (le haut) doit être identique et est obligatoire dès le samedi pour les joueurs d'une même équipe, avec le logo du club. S'ils sont de même conception et de même couleur, les joueurs peuvent porter indifféremment polo, chemisette, pull ou blouson. En ce qui concerne le Tête à Tête, les joueurs devront obligatoirement porter le logo de leur club sur leur tenue. Les chaussures doivent être entièrement fermées. Le pantacourt et le short sportif sont autorisés pour toutes les licenciées et tous les licenciés.

- ♦ En position debout, le ventre ne doit pas être visible et les épaules recouvertes.

! ATTENTION : le port de « tous les JEANS » sont interdits pour tous les championnats départementaux et régionaux Ce règlement concerne aussi les Arbitres, les Educateurs et les Initiateurs. (Voir page 9 du calendrier du CD41)

- ♦ Toutes les joueuses et tous les joueurs d'une équipe Championne (**qualifiant aux France**) de l'année précédente devront obligatoirement porter la tenue vestimentaire du Comité Départemental pour les Champions Départementaux, et la tenue Régionale pour les Champions REGIONAUX.

♦ **! ATTENTION** : Nouveau mode qualification pour les Championnats Régionaux 2019 Senior.

- Pour le Championnat Régional Doublette Jeu-Provençal :
 - **16 équipes** : 2 équipes par Comité issues du championnat Départemental :
 - Vice-championne + ½ finaliste perdant contre l'équipe championne.
 - L'équipe championne et vice-championne Régional de l'année précédente.
 - 2 équipes pour le département organisateur : ½ finaliste perdant contre l'équipe vice-championne et ¼ de finaliste perdant contre l'équipe championne.
- Pour le Championnat Régional Triplette Promotion :
 - **32 équipes** : 5 équipes par Comité issues du championnat Départemental :
 - L'équipe Vice-championne + les 2 équipes ½ finaliste et ¼ de finale perdante contre l'équipe Championne et l'équipe Vice-Championne.
 - Les champions et vice-champions de l'année précédente ne peuvent plus participer car ils deviennent ELITES. Ces équipes sont redonnées aux Comités correspondants. La qualification suit celle des 5 équipes en prenant la même logique. Pour la 6^{ème} (CD41) : Ce sera l'équipe perdante contre le ½ finaliste lui-même battu par le champion.
- Pour tous les autres Championnats Régionaux :
 - **32 équipes** : 5 équipes par Comité issues du championnat Départemental correspondant comme suit : L'équipe finaliste, les perdants des ½ finales, le perdant contre le champion en ¼ de finale et le perdant contre le vice-champion en ¼ de finale.
 - L'équipe championne et vice-championne Régional de l'année précédente.

A partir de 2019, toutes les équipes qualifiées devront participer aux championnats Régionaux. En cas d'absence non justifiée, les joueuses et joueurs seront convoqués par la Commission Régionale de discipline.

3°) DERNIERES PERMANENCES DES LICENCES 2019 :

• La permanence du samedi 23 Mars 2019 à l'accueil de la Maison des Sports de BLOIS le matin de 10h à 12h et au terrain de pétanque à Romorantin l'après-midi de 14h30 à 15h30 **sont ANNULEES.**

4°) TENUES VESTIMENTAIRES :

♦ Pour les Coupes de France et Promotion et le championnat des clubs, toutes les joueuses et joueurs doivent **impérativement porter la même tenue dès le début des compétitions.** Le logo du club doit être apparent.

Le marquage du logo du club sur les tenues est obligatoire.

5°) COUPE DE FRANCE DES CLUBS 2019 :

♦ Pour les rencontres de Coupe de France, il y aura une date « butoir » pour jouer les rencontres à partir de la date du tirage au sort. La date « butoir » vous sera rappelée après chaque tirage au sort : 1^{er} tour : le 22 avril 2019, 2^{ème} tour : le 8 mai 2019, 1/4 de finales : le 10 juin 2019, 1/2 finales le 28 juillet 2019. A partir de 2019, la dernière journée concernera 4 équipes. Pour chacune de ces 3 ou 4 rencontres, le 1^{er} tiré recevra.

Les 2 équipes vainqueurs seront qualifiées pour le 1^{er} tour de la phase Régionale.

♦ La feuille de match signée par les capitaines des deux équipes doit être renvoyée par le président(e) du club recevant, le premier jour ouvrable suivant celui de la rencontre **UNIQUEMENT** par mail à Mme PARISOT Orlane. **(Si gestion sur EXCEL, pour les signatures, il faudra juste préciser les nom et prénom et les n° de licences).**

♦ Les Clubs devront se mettre d'accord pour organiser cette rencontre avant la date butoir.

La rencontre doit avoir lieu au plus tard à la date butoir. L'équipe ABSENTE sera disqualifiée.

♦ Tout club qui déclare forfait pour une des rencontres de cette compétition, sera sanctionné par le Comité du LOIR ET CHER d'une amende de 50 €.

Si plusieurs féminines participent à cette compétition, il conviendra de déterminer sur la feuille de match en position n°1, celle correspondant à « la » féminine. Celle-ci rencontrera forcément celle de l'autre équipe, en Tête à Tête, Doublette Mixte et Triplette Mixte.

6°) COUPE PROMOTION DU LOIR ET CHER 2019 :

♦ Deux équipes sont autorisées par club. Il y aura protection pour les clubs qui engageront 2 équipes au 1^{er} tour. Le club vainqueur en 2018 sera exempté du 1^{er} tour à savoir SALBRIS 1.

♦ Si plusieurs féminines participent à cette compétition, il conviendra de déterminer sur la feuille de match en position n°1, celle correspondant à « la » féminine. Celle-ci rencontrera forcément celle de l'autre équipe, en Tête à Tête, Doublette Mixte et Triplette Mixte (ou le jeune si pas de féminine).

♦ La feuille de match signée par les capitaines des deux équipes doit être renvoyée par le président(e) du club recevant, le premier jour ouvrable suivant celui de la rencontre **UNIQUEMENT** par mail à M PETIT Bruno. **(Si gestion sur EXCEL, pour les signatures, il faudra juste préciser les nom et prénom et les n° de licences).**

♦ Pour les rencontres de Coupe Promotion du LOIR ET CHER, il y aura une date « butoir » pour jouer les rencontres à partir de la date du tirage au sort. Les dates « butoir » sont les suivantes :

| | | |
|---|---|--|
| - Tirage du 1 ^{er} Tour : 2 février 2019 | → | Date butoir le 23 juin 2019. |
| - Pour le 2 ^{ème} tour | → | Date butoir le 1 septembre 2019. |
| - 1/8ème de Finale | → | Date butoir le 14 septembre 2019. |
| - 1/4 de Finale | → | Date butoir le 28 septembre 2019. |
| - 1/2 Finale et Finale | → | Dimanche 13 octobre 2019 à SAINT AIGNAN. |
| - | | |

♦ Tout club qui déclare forfait pour une des rencontres de cette compétition, sera sanctionné par le Comité du LOIR ET CHER d'une amende de 50 €.

7°) CDC OPEN, CDC FEMININ et CDC VETERAN 2019 :

♦ Les CDC OPEN et FEMININ débiteront le dimanche à 8h30, sauf la 1^{ère} journée le dimanche à 14h30. La rencontre du matin sera jouée avant la pause du repas. La rencontre de l'après-midi débutera à 14 h 30.

Pour le CDC VETERAN. Ce sera les jeudis aux mêmes horaires.

♦ L'arbitre téléphonera immédiatement à M. Jean-Pierre NAUDIN. (En cas d'indisponibilité de Jean-Pierre NAUDIN, ce sera José LOPEZ, les scores des matches des divisions présentes, dans l'ordre des rencontres figurant sur le calendrier fourni en début d'année.

8°) COMPETITIONS JEUNES 2019 :

♦ Vous devez communiquer à M. Jean-Marc MESMIN (Président de la Commission Technique) les résultats de vos jeunes dans les autres départements (joindre les justificatifs pour pouvoir enregistrer les résultats).

Sans Justificatifs, les résultats ne seront pas enregistrés.

Nous n'avons aucun autre moyen de comptabiliser les points marqués dans ces concours.

La Commission Technique Départementale est en train de mettre en place :

- Une Détection Jeune Départementale pour les Cadets 2^{ème} et 3^{ème} année et les Juniors 1^{ère} année.
- Le championnat des Clubs Jeunes (Benjamin /Minime).
- Le championnat des Clubs Jeunes (Cadet/Junior).

Pour ces 3 actions, tous les documents et calendriers seront remis aux clubs concernés dès validation par la Commission Technique Régionale.

9°) ORGANISATION DES CHAMPIONNATS 2019 :

♦ La pause repas des Championnats aura lieu de 12 h 30 à 14 h. Les poules devront se terminer avant la pause déjeuner.

10°) CONCOURS DEPARTEMENTAUX 2019 :

♦ Les résultats des concours devront parvenir dans les 48h par mail à M Jean-Claude CHESNEAU (envoi par le club de la feuille d'arbitrage informatique).

Tout club qui annulera un concours sera pénalisé de 50 €, sauf pour un concours annulé par manque de participants **ou cas de force majeure validé par le comité départemental.**

11°) ARBITRAGE :

♦ Les tarifs pour l'arbitrage 2019 sont à la page 8 du calendrier.

♦ Il est obligatoire que tous les arbitres portent leur écusson d'arbitre sur son polo mais aussi sur son blouson.

Celui-ci doit être visible. A partir de 2019, seul le blouson noir sera accepté ainsi que le maillot rayé blanc et noir.

♦ **Rappel** : Des écussons d'Arbitres sont à leurs dispositions au prix de 4 € l'écusson. Faire cette demande auprès du Président de la Commission d'Arbitrage M. Frédéric DELORME.

♦ N'oubliez pas que l'arbitre ne peut pas tout voir et il peut aussi se tromper. Mais sans arbitres pas de compétitions. Donc, nous vous demandons de RESPECTER LES DIFFERENTS ARBITRES.

♦ Aussi, il est recommandé que chaque club ait au moins un arbitre. Pensez à vous inscrire à l'examen d'arbitre. La date limite pour l'inscription est le 30 juin 2019 auprès de :

- M. DELORME Frédéric, Arbitre National, 9 rue des Coquelicots, 41000 VILLEBAROU.

♦ Pour les joueuses et joueurs (licenciés FFPJP) qui sont intéressés par cet examen, merci de fournir les documents suivants :

- 1 photocopie (recto et verso) de la carte d'identité du candidat.
- 2 photos d'identités récentes.
- un chèque de caution du club de 10 € à l'ordre de CD41 de FFPJP.
- Une adresse Mail.
- Un casier judiciaire n°3.

12°) COUPE DES DIRIGEANTS ET ARBITRES :

♦ La participation de tous les clubs sera obligatoire. Le nombre minimum est de 1 participant(e). Toute absence d'un club, sera pénalisée de 50 €, qui sera facturée sur la fiche comptable de la saison suivante

♦ Le Comité Départemental du LOIR ET CHER rappelle que la présence d'un deuxième invité par Club à cette rencontre est possible mais non obligatoire, même si cette personne n'est pas membre du bureau de son club.

♦ Elle aura lieu le DIMANCHE 20 octobre 2019 à GIEVRES.

Il y aura 2 parties le matin et 2 parties l'après-midi. Début de la compétition 9 heures.

♦ La feuille pour les inscriptions sera envoyée début Septembre.

♦ L'édition 2020 dans le secteur Nord. Merci de me transmettre vos candidatures par mail SVP.

13°) DEMISSIONS DANS VOS BUREAUX DE CLUBS :

La Présidente ou Le Président devront informer M Jean-Claude CHESNEAU par mail avec copie au Secrétaire Général José LOPEZ, de tous les changements et ou démissions de vos membres de bureaux.

Il est regrettable de l'apprendre autrement que par le ou la Président(e) du club.

Et à la suite de ces changements, le club devra refaire le récépissé d'enregistrement auprès de la Préfecture de Blois ou des Sous-Préfectures de ROMORANTIN et VENDOME. En cas de non-respect, le club ne pourra pas être affilié l'année suivante (décision et obligation fédérale).

14°) CONGRES DEPARTEMENTAL 2019 :

♦ Le Congrès Départemental aura lieu le Dimanche 1 Décembre 2019 à VILLEBAROU.

15°) SITE DU LOIR et CHER :

Ci-joint le lien d'accès : http://club.quomodo.com/ffpjp_cd41

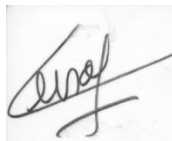
16°) TENUES POUR LES CONCOURS NATIONAUX

Dès 2019, et pour tous les Concours Nationaux, le haut de la tenue identique est OBLIGATOIRE dès le début de la compétition.

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENTS (ES) ET RESPONSABLES DE CLUBS
SONT PRIES(ES) DE PORTER CETTE CIRCULAIRE A LA CONNAISSANCE DES LICENCIES (ES).

Fait le 1 Mars 2019

Le Président
Patrick DESSAY



Le Secrétaire
José LOPEZ CACERES

